

**Bureau du 14 janvier 2002**

**Décision n° B-2002-0368**

commune (s) : Francheville

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin des Hermières et appartenant aux consorts Marais, Bouchet et Morel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du chemin des Hermières à Francheville, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 1 150 mètres carrés environ, à détacher de la propriété des consorts Marais, Bouchet et Morel, située en bordure du chemin précité.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les consorts Marais, Bouchet et Morel céderaient le bien en cause sur la base de 15,24 €/le mètre carré admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** évaluée à environ 17 531,64 € résultant de l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 1 006,16 € seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,